



Cahier technique MARGELLES

Dans ce cahier, nous vous conseillons pour l'entretien des produits que vous aurez posés.
Retrouvez notre gamme de produits d'entretien sur notre boutique en ligne



<https://entretien.shop-alkern.fr>



Mise en œuvre des margelles

(DOCUMENT N° MOE-MAR-AMEX – VERSION DU 04/10/2022)

I) RÉCEPTION ET CONTRÔLE DES PRODUITS

A) Réception

S'assurer de la conformité de l'aspect des produits et de leur emballage dès la réception. Si un produit ne semble pas correspondre à vos attentes, nous vous prions d'en faire part immédiatement à votre revendeur, et avant toute mise en œuvre. **La mise en œuvre des produits vaut leur acceptation.**

Lire attentivement nos conseils de pose afin de bien connaître tous les paramètres nécessaires à une bonne mise en œuvre.

Conserver précieusement votre facture d'achat ainsi qu'une photographie des étiquettes présentes sur les palettes.

B) Provenance des matières premières

L'exploitation appropriée des gisements de pierre, base de nos produits, permet de restituer fidèlement les variations de couleurs inhérentes à la pierre naturelle. Afin d'obtenir un bon rendu esthétique, nous vous demandons d'approvisionner vos chantiers en une seule fois et de mélanger les produits à la pose en prélevant séquentiellement des produits dans les différentes palettes de votre commande. Ainsi, le mélange harmonieux des nuances de couleurs obtenu confortera et renforcera l'aspect naturel des produits.

C) Efflorescences

Nos produits en béton sont fabriqués à partir de matières premières naturelles. La nature même de ces constituants peut être à l'origine de phénomènes d'efflorescence et de carbonatation pouvant parfois avoir une incidence sur l'aspect de certains produits, à savoir l'apparition de nuances blanches plus ou moins concentrées à la surface des produits.

L'apparition de ces nuances n'altère en rien la qualité et la durabilité du produit. Ces nuances tendent à s'estomper d'elles-mêmes avec le temps. Il est possible d'accélérer leur disparition à l'aide d'un nettoyant d'efflorescences (ANTI-CALCAIRE proposé par ALKERN) : pour cela, nous recommandons d'attendre la fin de la période hivernale avant de réaliser cette opération, ou de répéter celle-ci régulièrement jusqu'à disparition complète des efflorescences.

Les efflorescences ne peuvent être en aucun cas une cause de contestation et ne pourront donner lieu à aucune garantie ni remplacement de marchandises. Il ne s'agit pas d'un problème de fabrication.

D) Choix des couleurs des dalles et margelles de piscine

L'emplacement géographique de la piscine a une incidence dans le choix de la couleur des dalles ou margelles pour piscine. Ainsi, pour un environnement très ensoleillé, il est recommandé de choisir des coloris plutôt clairs. En effet, une dalle ou une margelle de piscine anthracite, voire noire, capte davantage le rayonnement solaire ce qui peut causer une gêne éventuelle à l'utilisation pieds nus.

E) Conformité des reproductions

Malgré toutes les précautions prises pour assurer une reproduction la plus fidèle de nos produits, de légères variations de teintes peuvent apparaître entre nos documentations, nos supports informatiques, et la réalité.

F) Réclamations

Les réclamations concernant l'aspect des produits doivent être faites avant la pose pour défaut apparent lors de la livraison et du déballage des produits

En cas de vice caché et reconnu, notre garantie se borne purement et simplement au remplacement des produits défectueux, à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes tels que dépose et repose des matériaux ou de dommages-intérêts à titre d'indemnisation ou autre.

Les défauts et vices de produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage, de manutention ou d'utilisation ne pourront en aucun cas engager la responsabilité de notre société.

G) Poids et dimensions

Les poids et dimensions mentionnés sur nos tarifs et catalogues sont indiqués à titre indicatif. Ils peuvent varier légèrement en fonction des caractéristiques des matériaux naturels utilisés, des procédés de fabrication, et de leur humidité intrinsèque lors de la mesure.

La surface indiquée en mètres carrés pour les produits de recouvrement est la surface suivante :

- produits sans écarteur = surface nette (longueur x largeur du produit pour des éléments rectangulaires) : rajouter la largeur des joints prévue pour le calcul de la surface de recouvrement,
- produits avec écarteurs = surface de recouvrement de l'élément dans son calepinage,
- produits multiformats = nombre de m² environ.

H) Documents de référence

Les documents de référence sont des normes et des

guides de la profession. Ils encadrent les règles de l'art relatives à la réalisation d'un ouvrage, assurant ainsi sa pérennité et sa durabilité.

Les normes sont payantes et disponibles sur le site de BATIPEDIA par exemple.

II) CONSIGNES GÉNÉRALES

A) Stockage et conditionnement

Les produits doivent être conservés dans leur emballage d'origine et stockés sur un sol propre et sec, jusqu'au moment de la pose. L'entreposage de produits à plat les uns sur les autres est strictement prohibé.

Une pose rapide après livraison, l'application d'une protection de surface pour les produits non traités en usine, ainsi qu'un entretien régulier garantissent un parfait aspect de nos produits (voir chapitre IV du présent document).

B) Manipulation des produits

Les produits doivent être manipulés avec soin pour éviter de les détériorer et d'altérer leur aspect. Pour les produits dont le poids excède 25 kg, nous recommandons fortement l'emploi d'outils d'aide à la manutention.

Nous conseillons également de vous munir de chaussures de sécurité, de gants, et autres EPI nécessaires aux manipulations (liste d'EPI non exhaustive, qui doit être complétée pour toute opération particulière en fonction du matériel utilisé).

C) Le support

Toute mise en œuvre de nos produits nécessite la préparation d'un support de pose. Ce support doit pouvoir supporter le poids des éléments mis en œuvre, ainsi que les sollicitations liées à l'usage de l'ouvrage. Il doit être étudié en fonction de la nature du sol recevant l'ouvrage.

D) Enquête sur le sol recevant l'ouvrage

Réaliser ou faire réaliser une enquête afin de valider les éléments ci-après relatifs à la nature du sol :

- absence d'anomalies liées au contexte régional et local ;
- terrain horizontal ou en faible pente, sans risque notoire de glissement ;
- terrain non inondable et absence de source ;
- niveau de la nappe phréatique plus bas que le dallage, quelle que soit la saison et les années ;
- sols non référencés, par le Bureau de Recherche Géologique et Minière, ou tout autre organisme compétent, comme sols sensibles au retrait/gonflement ;

- sol de nature homogène sans point dur ;
- absence de remblais récents ou évolutifs ;
- absence de végétation à proximité.

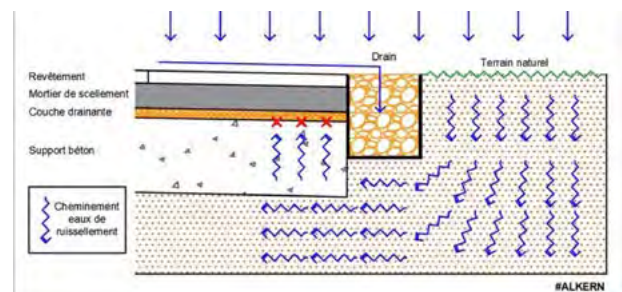
Cette enquête préliminaire permet d'identifier la nature du sol recevant l'ouvrage, et de définir la conception du support accueillant le revêtement ou d'accepter le support déjà existant et d'éviter, entre autre, tout tassement ultérieur de ce dernier, pouvant générer des fissures et endommager le revêtement posé sur celui-ci.

L'étude de sol préalable à tout projet de construction recense notamment les informations relatives à la nature du sol et sa portance.

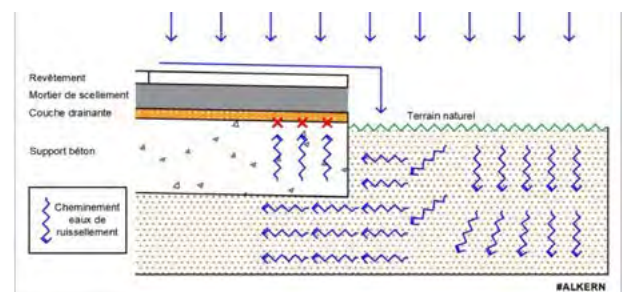
Ces informations peuvent également être complétées en consultant le site Internet georisques.gouv.fr.

E) Le drainage

Le drainage global de l'ouvrage doit être correctement réalisé pour contribuer à l'évacuation correcte des eaux (drain périphérique, réseau de collecte des eaux, pente,...). Toute stagnation d'eau au sein de l'ouvrage peut être à l'origine de désordres esthétiques (efflorescences, auréoles, alcalis,...) et structurels (fissuration, mouvement, éclatement, décollement dus au gel, ...).



Un drainage périphérique de l'ouvrage est notamment indispensable lorsque le niveau du terrain naturel est plus élevé que le niveau de la couche drainante afin que les eaux de ruissellement ne soient pas renvoyées vers le revêtement (cf. schémas ci-contre).





F) Les pentes

Les pentes sont obligatoires pour permettre l'écoulement correct des eaux de surface. La pente est requise dès le fond de forme, ainsi que pour le support et le revêtement. Les pentes doivent être dirigées du bâtiment vers l'extérieur, et renvoyer les eaux recueillies dans la solution de drainage retenue pour l'ouvrage.

Dans le cas des abords de piscine, les pentes doivent être dirigées du bassin vers l'extérieur. Un caniveau peut être aménagé entre les margelles et les plages de piscine.

La forme de pente permet la mise en œuvre d'un revêtement à surface inclinée tout en garantissant une épaisseur constante des différentes couches de l'ouvrage (fondations, assise, lit de pose, revêtement).

La pente minimale requise est de 2% (2 cm pour 1 mètre).

G) Les joints « souples »

La mise en œuvre des joints de dilatation, de retrait, périphériques et de fractionnement **doit impérativement être respectée**. Ces joints « souples » permettent au revêtement d'accepter les contraintes mécaniques de déformation de l'ouvrage (retrait et dilatation) sans risque de fissuration et d'éclatement.

H) Contrôle des alignements

Pendant la mise en œuvre des produits, veiller à respecter régulièrement l'alignement à l'aide d'un cordeau.

I) Protection et nettoyage en cours de chantier

Au cours de l'exécution du chantier, il incombe à la maîtrise d'œuvre de s'assurer de la bonne protection des produits en cours de mise en œuvre et de procéder, le cas échéant, aux nettoyages nécessaires en cas de salissure. La responsabilité du fabricant ne saurait être engagée en cas de non-respect de ces consignes

III) MISE EN ŒUVRE

A) Document(s) de référence

Guide de pose des produits de dallage préfabriqués en béton pour l'extérieur, FIB, CAPEB, UNEP, CERIB (disponible sur notre site Internet : www.alkern.fr).

NF DTU 52.2, AFNOR : pose collée.

Ces conseils de pose ne concernent que la mise en œuvre de nos produits sur des zones à usage strictement piétonnier.

Ils s'appliquent également aux marches d'escaliers.

Seule la pose collée avec double encollage est admise pour la mise en œuvre des margelles et des marches d'escaliers.

Pour rappel, et conformément au référentiel de certification NF, nos dalles et margelles de piscine ne sont pas destinées à être utilisées dans des établissements de natation publics, ainsi que les piscines thermales ou à usage médical.

B) Support de pose

Supports admissibles

La pose des margelles doit être réalisée sur un support bétonné unique et cohérent : chaînage, arase, longrine, ...

Pour la pose sur bordure de bassin en résine, se référer aux préconisations du fabricant du bassin.

Toute la surface du plan de collage des margelles doit reposer sur le support : porte-à-faux interdit.



Contrôle du support

Le support doit être contrôlé et validé préalablement à la pose des margelles.

La tolérance de planéité est de 5 mm maximum sous une règle de 2 m. Les défauts de planéité doivent être ragrés et les trous rebouchés.

La pose ne peut être réalisée qu'après un temps de séchage du support de 28 jours minimum.

Le support doit être exempt de tout produit de cure, et la surface de pose doit être propre et dépoussiérée.

C) Pose des produits

Type de colle à utiliser

L'utilisation d'un mortier-colle à base de ciment blanc est fortement recommandée afin de ne pas tâcher ou assombrir le dallage.

Le mortier-colle utilisé doit être de classe C2 (mortier-colle amélioré).

CLASSE DE PERFORMANCE	
C1 : Mortier-colle normal	✗
C2 : Mortier-colle amélioré	✓
C2 S1 ou C2 S2 : Mortier-colle amélioré déformable (selon la norme NF EN 120004)	✓

CARACTÉRISTIQUES OPTIONNELLES
E : Temps ouvert allongé
F : Durcissement rapide
G : Fluide
T : Résistant au glissement



Le collage ne doit pas être réalisé lorsque la température est inférieure à 5°C ou supérieure à 30°C, ainsi qu'en cas de risque de gel.

En cas de pluie, abriter le chantier ou reporter la pose.

Préparation du mortier-colle

Le mortier-colle doit être préparée selon les préconisations du fabricant, et comme indiqué sur le sac. Le gâchage du produit est réalisé au malaxeur lent (500 tr/min maximum).

Respecter les indications indiquées par le fabricant, notamment le volume d'eau indiqué (un excès ou un manque d'eau peuvent nuire aux propriétés de la colle) et la durée pratique d'utilisation (D.P.U.).

Application du mortier-colle sur le support

Par temps chaud, le support doit être humidifié.

Le mortier-colle est appliquée sur le support à l'aide d'une taloche, puis répartie au moyen d'une spatule crantée adaptée à la surface des produits à poser (par exemple : demi-lune Ø20 mm pour des dalles d'une surface supérieure à 1 100 cm²).

La pose des produits doit se faire dans la limite du temps d'ouverture de la colle indiqué par le fabricant (environ 20 minutes, à vérifier avec les indications mentionnées sur le sac). Adapter la quantité de produits à encoller en fonction de ce temps (réduire cette quantité par temps ensoleillé ou en présence de vent, conditions accélérant la prise de la colle).

La colle est appliquée sur le support par surfaces de 1 m² à 2 m² environ.

Application du double encollage (obligatoire)

S'assurer de la propreté de la face arrière du produit, brosser, dépeussier et griffer cette surface pour une meilleure adhérence de la colle avec celui-ci.

Le dos des produits est encollé à l'aide d'une spatule crantée identique au point précédent, immédiatement avant leur pose. Retirer tout excès de colle avant la pose.

Collage des produits

Ne pas tremper les margelles : un excès d'eau favorise l'apparition des efflorescences.

Les produits doivent être posés à l'avancement sur le lit de colle, en prenant pour référence le niveau des produits déjà posés.

L'espacement des produits entre eux doit être de 5 mm minimum (pose à joints nuls interdite), et ne doit pas dépasser 15 mm.

Les produits sont affermis avec un maillet en caoutchouc blanc (non marquant) pour obtenir la bonne planéité du revêtement et faciliter l'écrasement des sillons de colle.

Vérifier régulièrement et tout au long de la pose l'alignement des produits.

D) Jointoiement des produits

La pose à joints nuls est interdite (produits posés bord à bord), excepté pour les produits dotés d'écarteurs.

Elle peut conduire à la fissuration, au décollement, et à l'éclatement des produits (dilatation, retrait, tassements différentiels,...).

Les joints doivent être obligatoirement réalisés au minimum une journée après la pose des produits selon les préconisations ci-après.

Joints « classiques » entre éléments de revêtement

Le matériau de garnissage est un mortier spécial pour joints classique conforme à la norme NF EN 13888.

Les joints sont réalisés à l'aide d'une machine à joint (ou éventuellement d'une poche à douille adaptée), tout en s'assurant du bon remplissage de ces derniers. L'utilisation d'une barbotine (pâte semi-liquide eau + ciment) est interdite.

Fermer les joints afin de les presser jusqu'au fond de l'espacement entre les produits à l'aide d'un fer à joint.

Retirer l'excès de joint à l'aide d'une éponge humide ou d'une brosse nylon (pas de brosse métallique) au fur et à mesure afin de faciliter le nettoyage ultérieur, et ce avant leur durcissement complet. La tâche sera simplifiée et le résultat plus esthétique.

Pour le nettoyage des joints, changer l'eau régulièrement afin de ne pas déposer de laitance sur les produits.

Renouveler l'opération jusqu'à ce que le produit soit propre à l'état sec.

Ne pas utiliser de brosse ou accessoire métallique qui pourraient rayer la surface du revêtement.

Ne pas utiliser de produits acides ou alcalins pour le nettoyage des joints.

Joints « souples »

Les joints de dilatation, de retrait, de construction du support, ainsi que les joints périphériques de l'ouvrage doivent être respectés, et réalisés dans toute l'épaisseur du support et du revêtement.

Ces derniers sont réalisés à l'aide d'un mastic élastomère ou plastique (dureté shore A supérieure à 60), ou à l'aide d'un profilé compressible placé dans le lit du produit de collage lors de la pose des éléments de revêtement.

Les joints de dilatation permettent les déformations dimensionnelles longitudinales de l'ouvrage. Ils sont définis à la conception de ce dernier, et dépendent de sa surface et de sa géométrie.

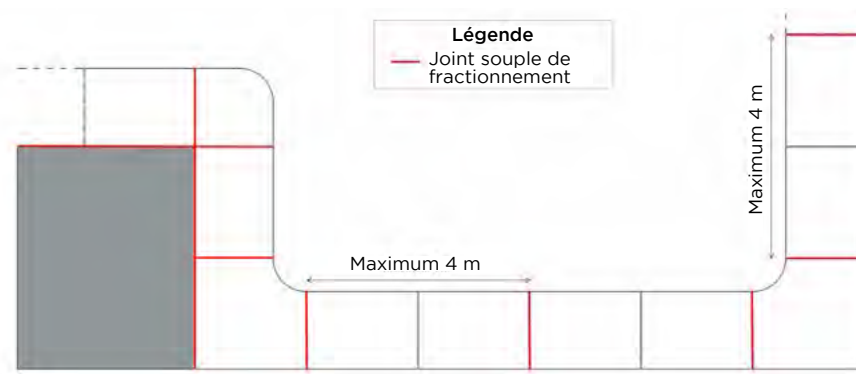
Les joints de retrait et de construction du support sont propres à la nature du matériau. Le béton, lors de sa prise, se rétracte. En fonction de la surface et de la géométrie, ce retrait peut mener à la fissuration du support béton, et répercuter ces désordres dans le revêtement.

Les joints périphériques permettent la déformation longitudinale du support et du revêtement autour de points fixes rigides (skimmer, fixations de plongeur ou d'échelle, ...). Le non respect de ces derniers peut mener à la fissuration du support et du revêtement à proximité de ces éléments.



Un joint périphérique sera notamment réalisé entre les margelles et le revêtement périphérique.

Les joints de fractionnement des margelles doivent être réalisés au maximum tous les 4 m, et de chaque côté des margelles d'angle.



IV) PROTECTION ET ENTRETIEN DE L'OUVRAGE

A) Protection

Produits non traités en usine

Le béton est un matériau qui vit, respire, et transpire au gré des saisons et de son environnement. Afin de le protéger durablement, et de faciliter son entretien régulier, nous vous conseillons d'appliquer une protection de surface qui limitera l'impact des agressions extérieures. Ce traitement est à appliquer à l'issue de la pose sur produit propre, sec et dégraissé, et sera éventuellement à renouveler selon les préconisations du fournisseur. Un test préalable doit être effectué sur produit non posé afin de vérifier la compatibilité de la protection de surface avec la porosité du béton et s'assurer du rendu final.

Nous vous proposons pour cela les protections de surface de la gamme ALKERN pour un effet brut ou satiné.

Vérifiez que la protection de surface appliquée permet d'obtenir une valeur de glissance compatible avec l'usage retenu de l'ouvrage.

Produits traités en usine

Certains de nos produits sont traités en usine, et ne nécessitent donc pas l'application d'une protection de surface au moment de la pose. Néanmoins, le traitement appliqué peut nécessiter une nouvelle application à fréquence régulière selon le procédé initial employé.

B) Entretien général

Pour préserver l'éclat et nettoyer votre revêtement, procédez à un entretien biannuel à l'aide de notre SYSTEME DE NETTOYAGE INTENSIF. Ce nettoyage est idéalement réalisé au début du printemps pour retirer les salissures hivernales, et à l'automne pour les salissures liées à son usage. Vous préserverez ainsi votre ouvrage et le préparerez aux sollicitations à venir.

C) Entretien spécifique

Sachez également que l'âge, l'exposition, ainsi que la localisation de votre ouvrage nécessiteront d'adapter ponctuellement quelques entretiens spécifiques :

Les feuilles et fleurs peuvent laisser des traces de tanin, retirables avec notre SYSTEME DE NETTOYAGE INTENSIF.

Les tâches de rouille, provoquées par les pieds de mobilier ou décors métalliques, seront aisément supprimées grâce à notre DETERGENT ROUILLE.

Dans les régions humides, ou en exposition Nord, de la mousse ou des algues peuvent se développer. Elles ne présentent aucun danger structurel, mais peuvent dégrader l'esthétique de votre ouvrage. Vous pouvez les éliminer efficacement avec notre ANTI-ALGUES.

Après plusieurs années, votre revêtement peut accueillir du lichen. Ce dernier se caractérise par la symbiose d'une algue et d'un champignon. Sans danger pour votre ouvrage, vous pouvez le traiter durablement grâce à notre NETTOYANT LICHENS.

D) Précautions d'usage

Ne pas utiliser de produits d'entretien agressifs acides ou alcalins, de solvants, ou de produits à base de chlore qui peuvent dégrader l'état de surface des produits (désactivation), laisser des marques, ou dissoudre localement la protection de surface appliquée.

Ne pas utiliser de nettoyeur haute pression ou vapeur, y compris tous leurs accessoires (buse rotative, brosse, ...) qui peut dégrader l'état de surface des produits.

Les bâches de piscine ne doivent pas être en contact avec le revêtement : un espacement permettant une aération suffisante est à prévoir.

Attention aux accessoires de décoration fixes déposés sur l'ouvrage qui peuvent marquer le revêtement à terme.

Attention aux pots de fleurs déposés sur l'ouvrage dont l'écoulement des eaux issues des arrosages peut laisser des traces sur le revêtement (pigments, engrais, ... contenus dans la terre végétale).

Attention à l'application d'engrais, de désherbants, d'insecticides à proximité de l'ouvrage qui peuvent contenir des éléments susceptibles de laisser des traces sur le revêtement.

Attention à l'usage de l'ouvrage : nos produits possèdent des caractéristiques de performance déclarées en matière de résistances physiques et chimiques. Une sollicitation non adaptée à l'ouvrage peut conduire à la dégradation de ce dernier.